

**Définition Piédroit : (n.m.) Partie verticale encadrant une porte, une fenêtre, une cheminée.**

Du latin pedes (forme accusative pedem, pied) et de directus (droit, direct). Le terme apparaît dans un devis datant de 1408 :  
« Doivent faire Il **piez drois** à l'uys de la volte de dessoubz la chapelle et enduire l'entredeux des dictes chambres basses et avec ce soustraire le pié de la porte de la premiere chambre et ycelui enduire d'un costé et d'autre. »



© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site [www.normannia.fr](http://www.normannia.fr) ; avec son aimable autorisation

© CF&FT